

DELEGATION DE SIGNATURE

Le Président de l'Université Toulouse Capitole, Hugues KENFACK,

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole et approbation de ses statuts ;

Donne délégation de signature à :

Monsieur Matthieu POUMAREDE, Professeur des Universités, Directeur de l'UFR Droit et Science Politique,

à l'effet de signer en son nom, pour le Centre de Responsabilité Budgétaire (CRB) 911 - UFR Droit et Sciences Juridiques :

- en dépenses :
 - les engagements de dépense, à l'exception de dépenses de déplacements professionnels, dont le montant est inférieur à 2 500 € HT,
 - les engagements de dépense en matière de déplacements professionnels, sans limitation de montant,
 - les certifications de service fait sans limitation de montant.
- en recettes : les actes relatifs à l'acquisition des droits et à l'établissement des factures, sans limitation de montant,
- les ordres de missions temporaires concernant le CRB 911, hormis ceux le concernant,
- les états de remboursement de frais engagés par les missionnaires sur ce même budget.

concernant les Services Opérationnels (SO) : 911001 - Gestion courante
911101 - Formations

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Matthieu POUMAREDE, Mme Héléne CITERICI, Ingénieure d'Études, Responsable Administratif et Financier de l'UFR de Droit et Science Politique, reçoit délégation pour signer les documents ci-dessus mentionnés, hormis les ordres de mission les concernant.

concernant le Service Opérationnel (SO) : 911202 - Ecole Doctorale

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Matthieu POUMAREDE, M. Joël ANDRIANTSIMBAZOVINA, Directeur de l'Ecole Doctorale, reçoit délégation pour signer les documents ci-dessus mentionnés, hormis les ordres de mission les concernant.

Mme Héléne CITERICI reçoit délégation pour signer les documents concernant le SO 911202 en l'absence de M. Matthieu POUMAREDE et de M. Joël ANDRIANTSIMBAZOVINA.

La présente délégation prend effet le 1^{er} janvier 2025 ou, au plus tard, à la date de sa publication sur le site internet de l'établissement.

Il est mis fin à la délégation consentie à M. Matthieu POUMAREDE, M. Joël ANDRIANTSIMBAZOVINA et Mme Héléne CITERICI, en date du 18 mai 2022.

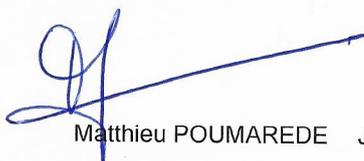
Fait à Toulouse, le 18 septembre 2024

Le délégataire,

Le délégataire,

La délégataire,

Le Président,



Matthieu POUMAREDE



Joël ANDRIANTSIMBAZOVINA



Héléne CITERICI

